



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

AVIS GENERAL A PASSATION DES MARCHES POUR L'ETABLISSEMENT D'UN REPERTOIRE DES FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET CONSULTANTS AU GABON POUR L'ANNEE 2023

N° _____ /DARH/CAB/APMGS/23

1. La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) est l'institution de financement du développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comprenant le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Son siège est à Brazzaville avec des Représentations Nationales à Pointe-Noire, Yaoundé, Malabo, Ndjamena, Libreville et Bangui.

2. Dans le cadre son exercice budgétaire 2023, la BDEAC envisage d'exécuter avec une partie de son budget, un certain nombre d'activités notamment l'acquisition de fournitures et équipements, la réalisation de travaux et le recrutement de consultant. La passation des marchés financés par la BDEAC pour son propre compte ainsi que celui de ses emprunteurs, sera régie par les procédures et les critères de sélection définis par ses textes.

3. Le Président de la BDEAC invite les Fournisseurs des biens, Prestataires de services, les Cabinets/Bureau d'Etudes ainsi que les Consultants individuels, à manifester leur intérêt en vue de l'établissement de son répertoire 2023 pour les rubriques ci-dessous :

Fournisseurs, Prestataires de services pouvant être utilisés par la Banque ou mis à contribution dans le cadre de l'exécution des projets qu'elle finance

Rubrique 1	FOURNITURES ET MATERIEL DE BUREAU : Matériels et fournitures de bureau, papeterie, hygiène, propreté, alimentation, etc.
Rubrique 2	MATERIEL INFORMATIQUE : Matériel informatique et consommables, scanners, Copieurs, consommables informatiques, etc.
Rubrique 3	MATERIEL ET FOURNITURE DE COMMUNICATION : Matériel pédagogique (Vidéo projecteur et accessoires ; Camera ; appareil photo; Flip-chart, etc.)
Rubrique 4	EQUIPEMENT DE BUREAU ET AUTRES EQUIPEMENTS, MOBILIER, etc.
Rubrique 5	PETITS TRAVAUX DE REPARATIONS, ENTRETIEN, MAINTENANCE : Réfections, aménagements, tapisserie, plomberie, menuiserie, électricité, espaces verts, split, copieurs, matériel informatique, téléphone/autocommutateur, réseau informatique, logiciel, groupe électrogène, mobilier, etc.
Rubrique 6	IMPRIMERIE, REPROGRAPHIE, ÉDITION, etc.
Rubrique 7	TRANSPORT DES PERSONNES ET DES BIENS, etc.
Rubrique 8	RENFORCEMENT DES CAPACITES : Management, Anglais/Français, Traduction, Rédaction administrative, NTIC, Classement et archivage, etc.
Rubrique 9	ENTRETIEN DES VEHICULES ET SECURITE DES LOCAUX : Entretien et Maintenance des véhicules, Sécurité (société de gardiennage), etc.
Rubrique 10	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES : Connexion Internet, organisation des séminaires et ateliers, agence de voyage, location des salles des réunions, communication, crédit de téléphone, etc.

4. Dans le cadre de l'exécution des projets éligibles au financement de la Banque, il n'est pas exclu que les différents emprunteurs aient recours à ce répertoire pour densifier la constitution des listes de Prestataires/ Entreprises/PME devant réaliser les prestations objet des financements accordées.

La pré-qualification d'entreprises et consultants pouvant être utilisés par la Banque ou mis à contribution dans le cadre de l'exécution des projets financés

Consultants	
Rubrique 11	ETUDE DE FAISABILITE ET MONTAGE DES PROJETS PAR LES FIRMES ET/OU LES CONSULTANTS INDIVIDUELS : Transport, Energie, Agriculture & Agro-industrie, Industrie, Santé, Éducation, Services & Tourisme, Développement Urbain & Immobilier, Eau & Assainissement, Finances, etc.
Rubrique 12	SUIVI/CONTROLE DES TRAVAUX PAR LES FIRMES ET/OU LES CONSULTANTS INDIVIDUELS : Transport, Energie, Agriculture & Agro-industrie, Industrie, Santé, Éducation, Services & Tourisme, Développement Urbain & Immobilier, Eau & Assainissement, Finances, etc.
Rubrique 13	PASSATION DES MARCHES SPECIFIQUES (Conformément aux procédures de la Banque) : montage des dossiers d'appels d'offres, analyse des offres, élaboration et suivi des contrats.
Prestataires, Etablissements et entreprises	
Rubrique 14	BATIMENTS (tous secteurs) : Agriculture & Agro-industrie, Industrie, Santé, Éducation, Services & Tourisme, Développement Urbain & Immobilier, etc.
Rubrique 15	AMENAGEMENTS/EQUIPEMENTS PUBLICS : aéroports, ports, chemin de fer, parcs, gares routières, décharges publiques, complexes sportifs, etc.
Rubrique 16	TERRASSEMENTS & GENIE CIVIL : Route rurales, voiries, ponts, piétonniers, drainage, assainissement, périmètres irrigués, stabilisation de talus/berges, barrage, digue, etc.
Rubrique 17	ELECTRIFICATION PUBLIQUE : Equipements, sous-stations, transport, pose de câbles, centrale électrique, champ solaire, énergie éolienne, etc.
Rubrique 18	TRAVAUX HYDRAULIQUES : Puits, forages, AEP, égouts, château d'eau, etc.
Rubrique 19	EQUIPEMENTS COLLECTIFS : Transport, Energie, Agriculture & Agro-industrie, Industrie, Santé, Éducation, Services & Tourisme, Développement Urbain & Immobilier, Eau & Assainissement, etc.

5. Pour les rubriques 1 à 10, le dossier de manifestation d'intérêt pour les Entreprises doit comporter :

- Une fiche de candidature à télécharger sur le site de la Banque (www.bdeac.org) précisant la rubrique choisie ;
- Un registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Les statuts de l'entreprise ;
- Une carte de contribuable ou NIU ;
- Une déclaration de souscription et de versement du capital ;
- Un certificat de moralité fiscale ;
- Les bilans et les comptes de résultats (Tableau 6&7) des trois (03) derniers exercices ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée ;
- Un plan de localisation ;
- Les pièces justificatives de référence dans le domaine choisi.

6. Plus spécifiquement pour les consultants individuels, le dossier de manifestation d'intérêt doit comporter les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature à télécharger sur le site de la Banque (www.bdeac.org) précisant la rubrique choisie ;
- Une Carte de contribuable ;
- Un Curriculum Vitae bien détaillé ;
- Une Carte nationale d'identité ou une attestation de déclaration administrative (ONG, GIC, Association, etc.) ;
- Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque ou une institution de micro finance agréée ;
- Un plan de localisation ;
- Les pièces justificatives de référence dans le domaine choisi.

7. Pour les rubriques 11 à 19, la composition du dossier est la même qu'aux points 5 et 6. La pré-qualification sera accordée aux entreprises de travaux de type PME, PMI, GE et GI. Les dossiers peuvent couvrir plusieurs pays, selon l'intérêt du soumissionnaire, et peuvent aussi couvrir plusieurs domaines d'intervention selon l'expertise de l'entreprise. Ces dossiers pourront être déposés à tout moment.

8. Les dossiers seront déposés sous pli fermé en quatre exemplaires (un original et trois copies), ou par voie électronique **au plus tard le 11 avril à 16h30 (GMT +1)**. Ils seront adressés à l'attention de :

« Monsieur le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC)

Avis Général à Passation des Marchés pour l'établissement d'un répertoire fournisseurs, prestataires et consultants pour l'année 2023»

Rubrique à préciser

Représentation Nationale au Gabon
Immeuble DELTASSUR (Ogar-vie)

2eme étage Place de l'Indépendance Centre-ville
BP 4932

Tél. : (+241) 01 77 12 71 / 01 77 12 72

Libreville – République Gabonaise

E-mail : bdeac@bdeac.org / passationdemarches@bdeac.org

9. Un dossier distinct sera constitué pour chaque rubrique choisie. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires par voie électronique, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi, de 08H00 à 17H00.

10. Au moment du dépouillement des dossiers, l'absence d'une des pièces requises pourra être une cause suffisante de rejet. Seuls les dossiers complets respectant les formes et les compositions citées plus haut seront examinés. Ceux jugés conformes pour l'essentiel seront retenues et agréés dans le « Répertoire 2023 des Fournisseurs, Prestataires et Consultants » de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale.

11. Les dossiers fournis pour la manifestation d'intérêt restent la propriété de la Banque.

